

## Arrêté n° 2022 - 1056

Autorisant le Smicval du Libournais Haute Gironde à se porter candidat à l'appel à projet de la Région « Améliorer le service rendu aux habitants en temps de crise sanitaire en proposant un nouveau service et en assurant la continuité du service public »

Le Président du SMICVAL du Libournais Haute-Gironde,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-25 du 30 juillet 2020 portant élection du Président du SMICVAL du Libournais Haute Gironde,

Vu la délibération n°2020-38 du 30 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Comité Syndical au Président et notamment, concernant les demandes de subventions

Considérant que le Président a reçu délégation d'attribution de procéder à toutes demandes de subvention quel que soit le montant,

Considérant que la qualité du service rendu aux habitants est un objectif du quotidien que le Smicval a toujours eu à cœur d'améliorer même en temps de crise sanitaire. Le Smicval s'y est astreint au travers de 2 projets majeurs, nécessités par la crise sanitaire (2020-2022) :

✓ **Elaboration d'une nouvelle base de données usagers (Outils Métier Smicval –OMS) pour un nouveau service de prise de rendez-vous :**

C'est un préalable indispensable à la mise en place des prises de RDV en pôles recyclage. Ces prises de RDV ont été initiées et expérimentées en mai 2020 suite au 1<sup>er</sup> confinement. Cette nouvelle manière de rendre le service a permis de limiter et contrôler le nombre d'usagers sur les sites pour raisons sanitaires tout en maintenant un niveau de qualité de service satisfaisant.

Cette expérimentation sera reconduite en 2021 : l'identification des usagers reste un élément essentiel pour alimenter l'extranet qui sera le nouvel outil de prise de RDV en pôles recyclage.

✓ **Cyber sécurité/protection des Système d'information dans un contexte de mise en œuvre du télétravail massif (2020 – 2022) :**

En raison de la nécessité d'assurer la continuité d'un service essentiel (collecte des déchets), le télétravail massif a été adopté. Pour ce faire, le serveur et les équipements de protection ont été renforcés pour sécuriser les données :

- FireWall + licences d'exploitation VPN
- Modernisation des serveurs et licences
- Mise en place Onduleurs
- Augmentation des licence Antivirus
- Mise en place d'outils de travail collaboratif (SHAREPOINT)
- Mise à niveau de l'ensemble des FireWall
- Mise à niveau des certificats de sécurité pour accès à distances interface web appli métier
- Mise à niveau du serveur de messagerie + sécurisation webMail (usage mail sur smartphone)

Considérant que le coût du projet est estimé à 493 545 € HT.

Décide :

Article 1 :

D'établir le plan de financement prévisionnel suivant pour la période 2020 – 2022 :

Poste de dépenses	Montant prévisionnel (€HT)	Recettes attendues
Investissement		
Equipements, matériel	169 750 €	
Ingénierie & études	323 795 €	
Charges de personnel (dédiées au projet)		
Prestations de services		
Dépenses de fonctionnement (loyers,...)		
Etc.		
FEDER REACT EU		246 772 €
Auto financement		246 773 €
<b>Total</b>	<b>493 545 €</b>	<b>493 545 €</b>

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié et une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne ainsi qu'à Monsieur le Receveur du SMICVAL.

Article final :

En application des dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint Denis de Pile le : 28 septembre 2022

Publié le :

Le Président,  
Sylvain GARNIER  
Date : 28/09/2022  
Qualité : Parapheur Président  
SMICVAL